

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du/de :
Règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 30-juin-2015

Date de révision 26-mars-2024

Version 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Code du produit MS-822
Nom du produit Cylinlock 822

Contient MALEIC ACID, HYDROXYPROPYL METHACRYLATE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Anaerobic Adhesive

Utilisations contre-indiquées Aucun connu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Hernon Manufacturing Inc.
121 Tech Drive
Sanford, FL 32771
800-527-0004

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec _____

Point de contact customerservice@hernon.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtel 800-255-3924

Numéro d'appel d'urgence - §45 - (CE)1272/2008

Europe 112

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - inhalation (gaz)	Catégorie 3 - (H331) - (H330)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit

Contient MALEIC ACID, HYDROXYPROPYL METHACRYLATE

**Mot indicateur**

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Contient ACETYL 2 PHENYLHYDRAZINE Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P320 - Un traitement spécifique est urgent (voir .? sur cette étiquette)

P321 - Traitement spécifique (voir . sur cette étiquette)

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1 Substances**

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
POLYETHYLENE GLYCOL DIMETHACRYLATE	-	25852-47-5	30 - 60	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible
HYDROXYPROPYL METHACRYLATE	248-666-3	27813-02-1	10 - 30	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible
CUMENE HYDROPEROXIDE	201-254-7	80-15-9	1 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411) Org. Perox. E (H242)	Aucune donnée disponible
MALEIC ACID	203-742-5	110-16-7	1 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible
ACETYL 2 PHENYLHYDRAZINE	204-055-3	114-83-0	0.1 - 1	Acute Tox. 3 (H301) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible
N,N-DIETHYL-P-TOLUIDINE	210-345-0	613-48-9	0.1 - 1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331)	Aucune donnée disponible

Précautions personnelles

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Pour les intervenants d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Stocker dans un récipient fermé.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Consulter la Section 13 pour plus de renseignements.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Laver à fond après manutention. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions d'entreposage**

Conserver à des températures entre 46°F et 82°F (8°C et 28°C).

Matières incompatibles

Agent réducteur. Oxydant fort.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Adhésifs ou enduits d'étanchéité.

Méthodes de gestion des risques (MGR)

Les renseignements requis apparaissent dans cette fiche signalétique.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucun renseignement disponible.

Concentration estimée sans effet (CESE) Aucun renseignement disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection des mains Porter des gants de protection. Gants en plastique ou en caoutchouc.
Protection de la peau et du corps Vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucun renseignement disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide	Odeur	Légère
Aspect	Aucun renseignement disponible	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	Vert		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Ne s'applique pas
Point de fusion / point de congélation		Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	> 149 °C / 300 °F	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	> 93.3 °C / 200 °F	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:		No information available
Limite inférieure d'inflammabilité		No information available
Pression de vapeur		
Densité de vapeur		Aucun renseignement disponible
Densité relative	1.07	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Légèrement soluble	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)		Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage		Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation		Aucun renseignement disponible
Température de décomposition		Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique		Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique		Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Non applicable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur. Oxydant fort.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Vapeurs organiques irritantes.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucun effet connu selon les renseignements fournis.
Contact avec les yeux	Aucun effet connu selon les renseignements fournis.
Contact avec la peau	Aucun effet connu selon les renseignements fournis.
Ingestion	Aucun effet connu selon les renseignements fournis.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	1,997.50 mg/kg
ETAmél (cutané)	2,554.20 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	2,380.00 ppm
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	0.3921 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

99.15 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.
 69.56 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion.
 70.56 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.
 99.15 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
 99.15 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
 96.65 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard).

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	---------------------	-----------------------	---------------------

HYDROXYPROPYL METHACRYLATE	= 11200 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	
CUMENE HYDROPEROXIDE	= 382 mg/kg (Rat)	= 0.126 mL/kg (Rabbit)	= 220 ppm (Rat) 4 h
MALEIC ACID	= 708 mg/kg (Rat)	= 1560 mg/kg (Rabbit)	> 720 mg/m ³ (Rat) 1 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

0.41 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
CUMENE HYDROPEROXIDE	-	3.9: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-
MALEIC ACID	-	5: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	250 - 400: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
HYDROXYPROPYL METHACRYLATE	0.97
MALEIC ACID	0.32

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun renseignement disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
Emballage contaminé	Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

14.1 N° ID/ONU	None
14.2 Nom officiel d'expédition	Not regulated
14.3 Classe de danger	None
14.4 Groupe d'emballage	None
14.5 Polluant marin	Non applicable
14.6 Dispositions particulières	None
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC	Aucun renseignement disponible

RID

14.1 N° ID/ONU	Non réglementé
14.2 Nom officiel d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable
14.6 Dispositions particulières	Aucun

ADR

14.1 N° ID/ONU	Non réglementé
14.2 Nom officiel d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable
14.6 Dispositions particulières	Aucun

IATA

14.1 N° ID/ONU	None
14.2 Nom officiel d'expédition	Not regulated
14.3 Classe de danger	None
14.4 Groupe d'emballage	None
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable
14.6 Dispositions particulières	None

DOT

N° ID/ONU	Non réglementé
Nom officiel d'expédition	None
	Non réglementé

Classe de danger	None
Groupe d'emballage	None
Dispositions particulières	None

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro GR français	Titre
HYDROXYPROPYL METHACRYLATE 27813-02-1	RG 65	-

Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité, des travailleurs contre les risques liés à...des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations ou restriction d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Non applicable

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Tout les ingrédients sont dans l'inventaire ou sont exempts de la liste.

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun renseignement disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte complet des mentions de danger indiquées à la section 3

H242 - Peut s'enflammer en cas d'échauffement

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Préparée par SDS coordinator

Date d'émission 30-juin-2015

Date de révision 26-mars-2024

Note de révision Non applicable.

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique